LP
F
5012
1911
B7

QUEEN'S
UNIVERSITY
LIBRARY

KINGSTON, ONTARIO
CANADA

Digitized by the Internet Archive
in 2013

http://archive.org/details/laconventiondoua00bour

HENRI BOURASSA.

LA CONVENTION DOUANIÈRE

entre le Canada et les États-Unis.

SA NATURE,

SES CONSÉQUENCES.

1911

MONTRÉAL,
Imprimerie du "Devoir"

1 50

HENRI BOURASSA.

LA CONVENTION DOUANIÈRE

entre le Canada et les États-Unis.

SA NATURE,

SES CONSÉQUENCES.

MONTRÉAL,
Imprimerie du "Devoir"

L
F5012. 1911 B7

27351

AVERTISSEMENT

Cette brochure n'est que la reproduction de sept articles parus dans le Devoir, *du* 31 *janvier au* 7 *février, inclusivement.*

J'en ai retranché quelques phrases de tête et de fin d'article, et aussi quelques silhouettes *de ministres. Ces observations restent justes, je crois, et elles devaient être faites, en passant. Mais elles sortent du cadre d'un travail plus compact et plus durable.*

Quant au reste, je n'y ai rien changé.

Le lecteur voudra bien se rappeler qu'il a sous les yeux des articles de journal, dont le premier a paru quatre jours après la publication de la convention; les autres ont suivi de jour en jour, et le dernier a paru avant le débat parlementaire, à Ottawa et à Washington.

Cette pensée fera pardonner, je l'espère, de nombreuses négligences de forme et peut-être quelques erreurs de fait ou d'appréciation.

HENRI BOURASSA.

Montréal, 14 *Février,* 1911.

La Convention Douanière

Cette convention constitue l'un des actes politiques les plus graves qui se soient imposés depuis longtemps à l'attention du peuple canadien. Elle mérite une étude approfondie, à cause de l'action bienfaisante ou délétère qu'elle exercera sur la production, le transport et la consommation des produits nombreux qu'elle vise. Mais surtout elle est grosse de conséquences lointaines dont il n'est guère facile de déterminer la nature, la portée et les multiples répercussions dans l'ordre économique et national.

La pensée maîtresse qui devrait inspirer le parlement dans l'étude et la solution de ce grave problème, c'est le souci exclusif des intérêts canadiens.

Dans une question de cette nature, les intérêts généraux et supérieurs du Canada doivent dominer les intérêts particuliers des classes ou des provinces; ils ne doivent pas être livrés à la prépondérance de l'industrie et des transports américains; ils ne doivent pas davantage être subordonnés à une fausse conception de l'unité impériale.

C'est le temps, ou jamais, de dire: LE CANADA AUX CANADIENS! et en le disant, de ne le sacrifier ni aux Américains, ni aux habitants des autres parties de l'Empire.

Telle est la vraie doctrine nationaliste. Telle nous en avons préconisé l'adoption dès longtemps avant la naissance du *Devoir*.

Etudions maintenant dans quelle mesure l'ensemble de la convention se rattache à cette doctrine.

I

Effets immédiats de la convention

Agriculture, horticulture, industrie laitière

A première vue, on ne saurait, je crois, accuser MM. Fielding et Paterson d'avoir sacrifié l'intérêt général aux exigences régionales ou particulières dans l'abaissement des droits sur les importations agricoles.

Il serait peut-être plus juste de rechercher s'ils n'ont pas erré quelque peu en sens contraire. Le premier ministre de la Colombie, M. McBride, a signalé le danger qui, selon lui, menace la culture fruitière. Dans le discours sage et habile qu'il a prononcé au banquet du *Devoir*, M. Monk a plaidé la cause, si intéressante, des maraîchers. L'éminent député de Jacques-Cartier redoute aussi, sous le régime du libre-échange, une exportation plus intense de la crème aux Etats-Unis et, par conséquent, un ralentissement dans la fabrication du beurre et du fromage au Canada. Si mes renseignements sont exacts, cette crainte ne serait pas absolument justifiable. Ce serait précisément la différence notable entre les droits américains qui frappent la crème et les produits de l'industrie laitière qui aurait créé ce mouvement d'exportation de la crème canadienne. L'abolition de tout droit rétablirait, en faveur du producteur, du fabricant et de l'exportateur des produits laitiers canadiens tout l'avantage de l'économie de la main-d'oeuvre et des frais de transport et de manutention, lesquels diminuent dans la proportion où le produit est exporté dans son état le plus complet de fabrication—soit, dans l'espèce, en beurre, en fromage ou en lait concentré.

Quoi qu'il en soit, ce sont là des questions de détail. Le débat parlementaire les élucidera; et il sera assurément permis aux hommes de bonne volonté de différer sur plusieurs de ces points, même s'ils restent d'accord sur les aspects généraux de la mesure.

Mais ce qui reste acquis, je crois, c'est que la convention comporte une très ample mesure de réciprocité dont l'opération d'ensemble ne peut qu'activer la production agricole et par conséquent favoriser la grande majorité du peuple canadien.

Et cet avantage ne me paraît pas acquis aux dépens des industries canadiennes.

Manufactures ; instruments aratoires

L'une des causes qui avaient rendu de plus en plus impopulaire, pour ne pas dire odieux, tout projet de réciprocité entre les deux pays, c'est qu'on était généralement convaincu, au Canada, que les Américains ne consentiraient jamais au libre-échange des produits agricoles et du poisson sans obtenir, en compensation, une réduction notable des droits dont le Canada frappe leurs produits industriels.

Un examen, même rapide, de la convention me semble détruire tout motif de crainte à cet égard.

On serait plutôt tenté de trouver que le gouvernement canadien n'a pas assez cédé, au moins sur un point : celui des droits d'importation sur les machines et les instruments aratoires.

La fabrication des machines aratoires est pratiquement contrôlée par une seule maison,---Massey-Harris.--qui constitue un trust aussi puissant que n'importe quelle firme américaine. Cette puissante compagnie fait une concurrence victorieuse aux fabriques américaines sur tous les marchés du monde. Il est donc à présumer qu'elle eût résisté à la même concurrence sur son propre marché.

Pourquoi le gouvernement s'est-il borné à réduire de 17½ p.c. à 15 p.c. le droit d'importation sur les plus importants de ces articles? Pourquoi a-t-on repoussé sur ce point la demande pressante des agriculteurs de toutes les provinces? Pourquoi M. Fielding a-t-il refusé d'obéir à son propre sentiment, ainsi qu'il le déclarait, le 26 janvier?

Serait-ce parce que l'un des principaux actionnaires de la Cie Massey-Harris, est l'honorable M. Jones, sénateur, ami de coeur de sir Wilfrid Laurier, et, dit-on, l'un des généreux souscripteurs aux fonds électoraux et aux oeuvres de bienfaisance du parti ministériel?

Nous espérons que le gouvernement tiendra à effacer cette apparence de favoritisme et qu'il s'efforcera de faire modifier la convention en offrant au gouvernement américain une réduction notable des droits sur les principaux instruments agricoles, en échange, par exemple, du maintien des droits sur les produits maraîchers.

Bois de sciage, pulpe, p pier

Le libre-échange des bois de sciage va donner une impulsion considérable à cette industrie. Il appartiendra aux gouvernements provinciaux d'utiliser ce mouvement pour le bénéfice du capital et du travail canadiens et de le faire contribuer à la colonisation du sol, tout en assurant la conservation des forêts et leur exploitation méthodique.

Pour l'Ontario, c'est à peu près fait. Espérons que M. Gouin et ses collègues vont ouvrir les yeux et se décider enfin à adopter le régime de la séparation réelle et efficace du domaine forestier et des régions colonisables. Ils devraient s'y résoudre d'autant plus volontiers que, grâce à l'attitude récente de la Commission de conservation et aux voeux de la convention forestière, ils pourraient opérer cette réforme sans l'emprunter directement au programme nationaliste.

Sur la question de la pulpe et du papier, je suis entièrement d'accord avec le député de Jacques-Cartier. Je crois que nos gouvernants devraient encourager par tous les moyens possibles la fabrication du papier au Canada. Cette industrie est destinée à devenir l'une des plus importantes et des plus rémunératrices de notre pays. Nous avons, dans les provinces du Nouveau-Brunswick, de Québec et d'Ontario des avantages exceptionnels: matière première, force hydraulique et main-d'oeuvre d'une incontestable supériorité.

Mais je me demande si—comme pour l'industrie laitière—la suppression de tout droit sur le papier ne rendrait pas aux lois économiques naturelles toute leur puissance d'action, et n'entraînerait pas le fabricant américain à venir installer ses usines au Canada afin de manipuler, sur les lieux, la matière première jusqu'à son état de complet achèvement—le papier—et d'épargner ainsi les frais inutiles de transport, qui, dans le cas du bois et même de la pulpe fraîchement pressée, sont énormes?

C'est encore un point que la discussion élucidera, espérons-le.

En tout cas, il n'est que juste de faire observer qu'en vertu de la convention, il ne semble pas que la situation soit modifiée et le libre-échange de la pulpe et du papier décreté tant que le gouvernement d'Ontario et celui de Québec maintiendront leurs règlements actuels.

Une dépêche envoyée de Washington au *Star*, le 27 janvier, annonçait que les adversaires américains de la convention ont commencé à prélever des fonds considérables afin d'obtenir des premiers ministres provinciaux le rappel de ces règlements. Du reste, voici le texte de cette dépêche :

" A large fund is now being raised to lobby at Quebec and Toronto to " induce Sir Lomer Gouin and Sir James Whitney to remove the restric- " tions on pulp, and then the Canadian forests are ours, say the publishers".

Un procédé de ce genre va sans doute suffire à empêcher toute action sur ce point. De fait, M. Cochrane, ministre des forêts, à Toronto, semble avoir fermé la porte du côté d'Ontario en déclarant immédiatement qu'il ne ferait subir aucune modification aux lois de sa province.

MM. Gouin et Allard n'ont encore rien dit, que je sache ; mais je suis convaincu qu'ils n'en seront pas moins fermes à mettre leur honneur à l'abri des lourds soupçons qui pèseraient inévitablement sur eux au cas où, à la suite de tentatives aussi audacieuses, ils rappelaient les restrictions qu'ils ont imposées l'an dernier à l'exportation du bois destiné à la fabrication du papier.

Ouest et Est

Quelques-uns des adversaires de la convention ont exprimé dans les journaux cette pensée : on sacrifie les intérêts des provinces de l'Est aux exigences de l'Ouest. Il y aurait peut-être lieu, sur ce point, de rappeler le dédain avec lequel presque tous les hommes de poids ont accueilli les avertissements que MM. Monk, Lavergne, quelques rares autres et moi-même leur donnions, il y a quelques années, alors que nous combattions le peuplement à outrance, par des éléments étrangers, des grandes plaines du plateau central. Je n'y insiste pas aujourd'hui.

Maintenant que le mal est fait, il faut en envisager les conséquences avec une clairvoyante sérénité. Ce n'est pas en ameutant les vieilles provinces contre cette force nouvelle et grandissante, qu'on atténuera le danger. C'est au contraire en faisant aux populations des nouvelles provinces des concessions raisonnables, compensées par des avantages suffisants offerts à toutes les autres provinces, qu'on arrivera, s'il est possible, à créer un sentiment national commun à toutes les régions du Canada.

Et c'est ainsi que par une singulière ironie des choses, qui du reste devait logiquement se produire, il appartient aujourd'hui à ceux que l'on a si souvent qualifié de *"provincialistes étroits"* de prêcher l'évangile de la concorde nationale à ceux qui cachaient leur égoïsme et leur cupidité derrière les attestations bruyantes d'un patriotisme "largement canadien et impérialiste."

* * *

Je résume la première partie de cette étude:

Dans l'ensemble, si l'on ne considère que le mérite intrinsèque de la convention, elle paraît suffisamment avantageuse, dans l'intérêt général du Canada, pour mériter l'attention favorable du parlement et de la presse indépendante.

Elle semble offrir des avantages marqués à l'industrie agricole de toutes les provinces sans menacer nos industries.

Une preuve assez forte à l'appui de cette double présomption, c'est qu'aux Etats-Unis, l'opposition au traité se manifeste principalement chez les agriculteurs—ce qui laisse présumer qu'elle profitera aux nôtres—et qu'ici, très peu de manufacturiers semblent s'en inquiéter.

Les objections les plus sérieuses se portent sur les conséquences ultimes de la convention: la prépondérance américaine et le sacrifice des intérêts impériaux.

C'est donc sur ces deux points qu'il importe de diriger le *search light.*

II

La domination américaine

La convention Taft-Fielding asservit-elle les intérêts canadiens à l'industrie et au commerce américain? Met-elle en danger l'unité et l'indépendance économique du Canada? Prépare-t-elle les voies à l'union politique des deux pays?

Les adversaires systématiques de la convention prétendent que toute mesure de réciprocité entre le Canada et les Etats-Unis offre ces dangers.

Cette proposition absolue ne s'appuie sur aucune des données de la science économique. Elle est formellement contredite par notre histoire.

Le traité de 1854

Le traité de 1854 a duré douze ans.

Ces années fécondes guérirent les blessures du soulèvement de 1837, elles affermirent les bases et le fonctionnement du gouvernement responsable, elles effacèrent les derniers vestiges de la domination des proconsuls anglais de la vieille école impérialiste.

C'est durant cette période de paix et de prospérité que les diverses colonies de l'Amérique anglaise jetèrent les bases du pacte fédéral et de la nationalité canadienne.

Ces résultats furent d'autant plus remarquables que peu d'années auparavant il s'était manifesté, dans les deux Canadas, un mouvement favorable à l'annexion aux Etats-Unis. Ce mouvement avait pour chefs les ancêtres des impérialistes d'aujourd'hui, les partisans de l'union commerciale de l'Empire, furieux de la suppression récente des droits dont l'Angleterre frappait auparavant les blés étrangers au profit du blé anglais et colonial.

Le traité de 1854 étouffa ces tendances séditieuses. Et l'on peut dire véritablement qu'en concluant cette convention, lord Elgin consolida l'autonomie canadienne et l'union impériale, comme il avait raffermi la fidélité des Canadiens-français et des "rebelles" du Haut Canada en rompant définitivement avec les traditions de ses prédécesseurs dans l'exercice du pouvoir personnel.

Le gouvernement américain mit fin au traité en 1866.

Le Canada souffrit beaucoup de cette interruption d'un régime qui l'avait fait prospère. Mais les inconvénients qui en résultèrent ne furent pas sans compensation, puisqu'ils forcèrent les Canadiens à faire surgir de nouvelles industries et à rechercher des méthodes de culture plus variées. Toutefois, ainsi que le ministre des finances l'a établi sans conteste, dans le discours très habile et fort intéressant qu'il

a prononcé en présentant le projet de convention, tous nos gouvernants, tous nos partis politiques ont été constamment favorables à une mesure plus ou moins étendue de réciprocité entre les deux pays.

Ils n'ont différé que sur le moyen de l'obtenir et sur le degré de liberté qu'elle doit offrir aux échanges commerciaux.

Sir John Macdonald et la réciprocité

Non seulement cette pensée a-t-elle dominé le parti conservateur, autant que le parti libéral, avant l'établissement du régime protectionniste de 1879 ; mais les pères de ce régime—Macdonald, Tilley, Tupper, Langevin—l'ont présenté au peuple canadien comme le moyen le plus propre à faire revivre la réciprocité abolie par les Etats-Unis en 1866.

Dans le tarif même de 1879, sir John Macdonald fit inscrire en toutes lettres une offre permanente de réciprocité couvrant à peu près le même terrain que la convention actuelle : produits de la terre, des forêts et des pêcheries.

Et dans son dernier appel au peuple du Canada, en 1891, le grand homme d'Etat sollicita un nouveau mandat l'autorisant à traiter avec les Etats-Unis.

M. Monk avait donc parfaitement raison de dire, dès le début de son magistral discours de samedi : "Ne l'oublions pas, sir John Macdonald a toujours cherché à établir des relations plus faciles avec nos voisins, *et son travail a préparé les voies aux gouvernants d'aujourd'hui.*"

Sur ce point comme sur plusieurs autres, M. Monk, et même M. Laurier et ses collègues, restent plus fidèles à la tradition du parti conservateur que M. Borden. En cette occurrence, comme en maintes occasions déjà, le leader de l'opposition tient à dégager sa personnalité et à prouver que s'il a recueilli, à dix ans de distance, la succession officielle de Macdonald, il a pris soin de ne pas s'embarrasser de ses principes, de ses traditions et de son génie politique.

Pour condamner, en principe, tout traité de réciprocité, il faut donc commencer par décréter et persuader aux véritables conserva-

teurs, et au peuple canadien en général, que sir John Macdonald n'était ni conservateur ni protectionniste, qu'il était l'ennemi de l'Empire et de la Confédération canadienne.

La tâche est lourde, même pour M. Borden aidé de sir Hugh Graham et des jeunes Tarte.

Le nationalisme économique

Nous n'avons, nous,—je m'en félicite—ni l'avantage ni l'inconvénient d'être liés à une tradition de parti. Nous avons envisagé dès le début cette question de la réciprocité, et celle plus générale du libre-échange et de la protection, au seul point de vue des intérêts généraux du Canada.

Nous croyons à la nécessité d'un tarif protecteur assez élevé pour stimuler les industries canadiennes—et principalement celles qui peuvent en même temps favoriser l'emploi des matières premières indigènes. Nous croyons même qu'il vaut mieux dépasser un peu la mesure de protection que de livrer nos industries et notre marché de consommation au monopole des trusts américains—dût-il en résulter d'abord un abaissement temporaire des prix—car une fois la concurrence de la production canadienne supprimée, les producteurs américains prendraient une ample revanche et feraient rembourser avec usure, par le consommateur canadien, les sacrifices qu'ils auraient faits à l'origine dans le seul but de se rendre maîtres de tous les marchés de l'Amérique du Nord.

D'autre part, nous ne croyons pas qu'on doive pousser cette mesure de protection jusqu'au point de répandre au Canada le même mal qui ronge le peuple américain—c'est-à-dire de faire naître et d'engraisser, sous prétexte de patriotisme, aux dépens de la masse des consommateurs, des trusts canadiens aussi dévorants que leurs prototypes yankees. Car alors, suivant l'énergique expression populaire: *"mordu d'un chien, mordu d'une chienne,"* la plaie n'est pas moins cuisante.

De plus, nous n'ignorons pas les éléments essentiels de notre situation économique. La majorité de la population canadienne est rurale. Le Canada est avant tout un pays de productions naturelles—

culture, forêts, mines, pêcheries, et industries dérivantes—et quel que soit l'éclat des manifestations et des banquets de l'Association des Manufacturiers, nous ne pouvons nous résoudre à croire qu'ils sont tout le Canada et que "les autres" ne comptent pas.

Les huit millions de producteurs et de consommateurs canadiens sont échelonnés le long d'une frontière conventionnelle qui les sépare de cent millions d'êtres humains ayant,dans une large mesure, un tempérament, des habitudes et des besoins identiques aux leurs. Il est impossible et déraisonnable qu'on puisse empêcher ces deux peuples de faire entre eux les échanges locaux que leur situation exige et le commerce d'ensemble qui résulte de ce besoin.

En résumé, une mesure, à la fois large et prudente, de réciprocité entre le Canada et les Etats-Unis est naturelle; elle est conforme aux traditions politiques et aux besoins économiques du Canada. *Contenue dans de justes bornes,* elle offre de grands avantages à notre agriculture et à toutes les industries dérivant de l'exploitation des richesses naturelles sans menacer notre indépendance économique, notre autonomie et notre attachement à l'Empire.

III

Dangers à éviter

L'objection générale étant écartée, il s'en présente quelques-unes, d'un ordre particulier, dont on ne saurait méconnaître l'importance.

Les conditions particulières que j'ai décrites sommairement et qui rendent un régime de réciprocité désirable et même nécessaire, offrent aussi des dangers réels auxquels les hommes d'Etat doivent parer.

Les deux principales sources de péril, M. Monk les a clairement indiquées dans son discours de samedi, où il a semé, en si peu de mots, les germes de tant de pensées.

C'est d'abord l'asservissement de notre vie économique à la prépondérance américaine; et cet asservissement peut résulter de deux causes différentes: l'extinction des industries canadiennes par la con-

currence écrasante des trusts américains; et l'accaparement de nos richesses naturelles par le capital américain, au profit des fabriques américaines.

Toujours sous réserve des lumières nouvelles qui pourront surgir de la discussion parlementaire et de l'étude des détails de la convention, je crois avoir établi qu'à première vue, le nouveau tarif nous préserve de la double cause de ce premier danger.

Le deuxième, résultant de l'accroissement du commerce entre le Canada et les Etats-Unis, c'est la diminution des échanges entre l'ouest et l'est du Canada, puis, comme conséquence première, l'alimentation des voies de transports américaines au détriment des voies canadiennes, et enfin l'affaiblissement graduel des relations, déjà si difficiles, entre les deux vastes régions que sépare le bassin des grands lacs.

Les chemins de fer américains

"J. J. Hill va s'emparer du commerce de l'ouest et ruiner nos voies de transport," s'écrie-t-on, avec quelque exagération sans doute, mais avec une grosse part de vérité.

Mais ce qu'on oublie, c'est que l'origine du mal remonte bien au-delà de la convention douanière.

La cause première, c'est l'imprévoyance incroyable avec laquelle on a laissé les chemins de fer américains percer la frontière sur tous les points, opérer leur raccordement avec les voies canadiennes et se préparer savamment à exercer sans entraves leur fonction de pompes à succion sur les parties les plus riches du territoire canadien.

Je ne prétends pas qu'on doive empêcher toute opération de ce genre; ce serait absurde—aussi absurde que l'idée d'interdire toute relation commerciale entre les deux pays. Mais le parlement et le ministère auraient dû surveiller ce travail d'absorption, sauvegarder par tous les moyens possibles l'indépendance des voies canadiennes et réglementer le trafic de ces voies internationales. Et le parlement pouvait y parvenir en exerçant son autorité sur une foule de points: la capitalisation des compagnies, la définition de leurs pouvoirs, la localisation des voies, l'établissement des terminus, la préparation des tarifs, etc., etc.

Vers 1902, si j'ai bonne mémoire, j'ai signalé ce péril à l'attention de la Chambre. Je présentai même une motion à ce sujet. L'un des chefs du parti conservateur, M. Haggart, ancien ministre des chemins de fer, tendit une main secourable au ministère. M. Fielding la saisit. Et sous leurs houlettes conjointes, les deux troupeaux s'unirent avec un accord touchant pour écarter dédaigneusement ma proposition, au nom du vieux principe anglais et libéral du *laisser-faire.*

Je pourrais même retracer parmi les ardents patriotes que je rencontre parfois sur mon chemin quelques silhouettes qui se confondent dans mon souvenir—tant elles voisinaient dans les couloirs du parlement—avec celles des *promoteurs* des entreprises de J. J. Hill. Il y en a encore à Ottawa, des deux côtés du fauteuil présidentiel.

Maintenant que le parlement canadien a multiplié les voies de communication entre les deux pays, qu'il a même subventionné plusieurs de ces pompes à succion, sans se réserver les moyens de les empêcher de fonctionner au détriment des intérêts canadiens, on fera difficilement croire aux habitants de l'ouest que ces chemins de fer n'ont été bâtis que pour l'amusement des Mormons, des Doukobors et des Galiciens. Ils croient naïvement que le parlement a fait ou laissé construire ces voies de communication afin de leur permettre d'écouler plus facilement leurs produits sur le marché que ces intermédiaires mettent à leur portée; et ils exigent, avec une énergie croissante, qu'on leur donne le moyen d'en bénéficier.

Le canal de la Baie Georgienne

Il reste peut-être un moyen de réparer le mal.

Les prophètes de l'impérialisme voient la fin du monde dans toute mesure de réciprocité; ils prédisent la conquête du Canada par J. J. Hill, son annexion aux Etats-Unis et la rupture de l'Empire. C'est le moment de leur rappeler la sage prévoyance de M. Monk, lorsqu'il suggérait d'employer à la construction rapide du canal de la Baie Georgienne les millions que nous destinons aux *Niobés* et aux *Rainbows* présents et futurs.

Ils constateront avant peu que le patriotisme "étroit" du député de Jacques-Cartier et celui des nationalistes étaient plus clairvoyants et plus efficaces que le leur, plus sincères et plus constants que celui des néo-impérialistes, genre Laurier.

"Mais, répliquera-t-on, à quoi bon construire le canal de la Baie Georgienne si tout notre blé prend le chemin des Etats-Unis, si le commerce ne va plus de l'ouest à l'est, mais du nord au sud?"

Voilà une question qui mérite examen.

Commerce interprovincial

Lorsqu'on parle de commerce de l'ouest à l'est, ou réciproquement, il faut distinguer entre le commerce intérieur et le commerce étranger.

Le premier consiste principalement dans l'échange des produits industriels de l'Est et des produits naturels de l'Ouest.

La convention n'affectera ce commerce, et par conséquent, les voies de transport du Canada, que dans la mesure où elle permet à des produits américains de déplacer, sur certains marchés locaux du Canada, les produits similaires d'autres régions canadiennes. Les cas signalés par M. Monk, par M. McBride, par les producteurs de fruits d'Ontario, entrent dans cette catégorie et méritent l'attention du parlement.

Mais il semble jusqu'ici qu'en somme peu de produits, naturels ou industriels, soient ainsi affectés par la convention.

Du reste, ce commerce, avec l'avantage qui en résulte pour les transports canadiens, est nécessairement limité à la puissance de consommation du peuple canadien; il ne couvre qu'une faible proportion de la production industrielle de l'Est et une proportion infime des produits agricoles de l'Ouest. (1)

Ce commerce grandira avec la population et la richesse du pays. Il appartiendra au parlement guidé par l'opinion publique, de veiller à ce que le tarif douanier permette aux producteurs canadiens et aux voies nationales de transport de retirer tout l'avantage possible de

(1) Il y a peut-être ici quelque exagération. Néanmoins, la conclusion subsiste.

cette croissance, et n'abandonne jamais au commerce étranger—pas plus aux Américains qu'aux Anglais—les bénéfices de ce développement.

Commerce étranger ; transit ; navigation

Mais, pour l'instant, le principal coefficient du problème des transports, c'est le commerce d'exportation.

Déjà le privilège du transit (*bonding privilege*) ouvre les frontières américaines et apporte sans entrave aux transports américains tous les produits canadiens exportés directement en Europe ou expédiés d'un point à un autre du territoire canadien. Dans les mêmes conditions, nos frontières sont ouvertes et nos voies accessibles aux marchandises américaines.

Voilà ce que semblent oublier la plupart de ceux qui combattent, de bonne foi, la convention actuelle et tout projet de réciprocité.

Je ne présume pas que personne, pas même M. Borden, suggère de supprimer la liberté du commerce en transit. Cette suppression frapperait les voies de transport canadiennes—le C. P. R. et surtout le Grand-Tronc—beaucoup plus lourdement que le Canadian Northern et le réseau de J. J. Hill.

Même aux époques où les relations commerciales étaient le plus tendues entre les deux pays, aucun gouvernement n'a osé, d'un côté ou de l'autre, recourir à cette mesure extrême de représailles.

Ce fait capital écarte de la discussion, comme, en fait, il soustrait à l'opération du nouveau et de l'ancien tarif, non seulement le blé exporté en transit, mais la quantité énorme de produits de toute nature —naturels ou fabriqués, américains et canadiens—qui franchissent continuellement la frontière, pour le compte et le bénéfice des producteurs, des commerçants et des *transporteurs* des deux pays.

A ce fait s'en ajoute un autre, qui fortifie les arguments de M. Monk en faveur de la canalisation de l'Ottawa supérieur autant qu'il affaiblit la thèse des adversaires systématiques de la réciprocité.

La plus forte quantité de blé canadien vendu en Angleterre s'expédie par les grands lacs et le Saint-Laurent. Jusqu'ici nos propres chemins de fer n'ont pu faire, pour ce trafic, une concurrence sérieuse à la navigation. Et c'est l'un des arguments les plus formidables que M. Blair et, à sa suite, l'opposition conservatrice ont opposés à la construction du Transcontinental-Est. Cette concurrence, croit-on que les chemins de fer de J. J. Hill peuvent la faire plus efficacement que le C. P. R.?

Je ne parle pas du trafic américain par les grands lacs et le canal Erié. Cette navigation est déjà libre.

J'écrivais hier, après beaucoup d'autres, que la rupture du traité de 1854 avait stimulé au Canada l'énergie productive et la recherche de nouvelles méthodes de culture. Si la convention de 1911 nous décidait à ouvrir les yeux sur la supériorité de nos voies naturelles de transport et à les mettre en pleine valeur, par cela même elle serait bienfaisante.

* * *

Sur cette question du transport du blé, des autres céréales et des farines, on a formulé une autre crainte. On a représenté que les minoteries américaines en retireraient un énorme bénéfice à notre détriment et que dorénavant, les Américains feraient, à notre place, le commerce étranger des farines provenant des céréales du Canada. La réponse à cette objection a été donnée, dès le 27 janvier, dans les colonnes du *Star,* par M. Thompson, directeur de la Compagnie O'Gilvie —la plus puissante minoterie canadienne, et l'une des plus importantes du monde. M. Thompson déclare que la convention ne change rien à la situation actuelle; attendu que cette opération peut se pratiquer aujourd'hui, sous le régime des ristournes d'impôts, qui équivaut, en somme, au privilège du transit.

C'est encore un point important que nos législateurs devront mettre au clair.

IV

Nos ministres ont-ils fait tout leur devoir

La convention actuelle est-elle la plus avantageuse que le Canada pouvait obtenir?

Voilà un aspect de la question que le parlement doit élucider avant de ratifier l'arrangement.

L'opinion publique évolue, aux Etats-Unis, sur ces questions de protection et de réciprocité. Le mouvement en faveur d'un abaissement général du tarif s'accentue. L'avantage de relations plus faciles avec le Canada grandit aux yeux du peuple américain. Cette double tendance s'est manifestée avec une force extraordinaire dans les dernières élections législatives.

N'eût-il pas été plus sage de laisser la réaction atteindre son point culminant, à l'élection présidentielle et sénatoriale de 1912, et de négocier avec un président, un sénat et une chambre des représentants également favorables à la réduction du tarif et à la réciprocité?

M. Taft ne s'est-il pas empressé de bâcler la convention avant qu'un pouvoir exécutif et un congrès plus dégagés des influences protectionnistes n'offrissent au Canada des conditions plus avantageuses?

Voilà autant de questions très plausibles que M. Monk a suggérées, dans son discours au banquet du *Devoir*. Et nos ministres devraient être forcés d'y répondre avant d'obtenir l'assentiment du parlement et du peuple au marché qu'ils ont conclu.

M. Laurier est sujet à caution

M. Laurier et ses collègues ne doivent pas s'étonner si des doutes sérieux s'élèvent dans les esprits honnêtes et indépendants sur la fermeté de leur patriotisme. En dépit des fières déclarations:—"*Nous n'irons plus à Washington!*"—en dépit de toutes les abjurations sur l'autel de l'impérialisme; en dépit même des *Rainbows* et des *Niobés*, le ministère actuel ne mérite pas plus la confiance des impérialistes que celle des nationalistes.

Le passé du premier ministre, celui de plusieurs de ses collègues, la variété et surtout les variations de leurs doctrines économiques et

nationales, l'absence ou le reniement de tout principe—voilà autant de traits caractéristiques qui ont pu valoir à ces messieurs quelques succès, mais qui, aux heures de crise, n'engendrent ni le dévouement ni la confiance.

Dans quel esprit le ministère actuel a-t-il conduit les négociations avec le président des Etats-Unis? avec quelle mentalité surveillera-t-il le fonctionnement du régime de réciprocité qu'il veut établir?

Intrigues annexionnistes

En rappelant les multiples efforts des divers gouvernements, libéraux ou conservateurs, pour faire revivre, après 1866, le régime de la réciprocité, le ministre des finances a passé sous silence—et pour cause —la fameuse campagne libérale en faveur de l'union commerciale et de la réciprocité illimitée. Cette entreprise néfaste et dangereuse dura de 1887 à 1891. Elle entraîna la retraite de M. Blake, qui y voyait, avec raison, un acheminement détourné vers l'annexion. Le grand jurisconsulte ne répugnait pas à l'annexion; mais il trouvait déloyal et lâche d'y conduire le peuple canadien en lui dérobant le but final. M. Laurier, moins scrupuleux sur les exigences de la tactique électorale, accepta sa succession et dirigea la campagne réciprociste, avec la même absence de conviction et la même éloquence qu'il a mises au service de toutes les doctrines qu'il a servies et desservies tour-à-tour.

La défaite de 1891 et, surtout, la publication de la lettre fameuse de M. Blake expliquant les motifs de sa retraite définitive, mirent fin à la propagande publique en faveur de l'union commerciale. Mais elles n'empêchèrent pas les conférences secrètes de 1893, pudiquement *ignorées* de M. Laurier, et ménagées par Erastus Wiman entre MM. Tarte et Mercier, d'une part, et MM. Carnegie, Morton, Depew et autres Américains. J'ai raconté ailleurs comment Goldwin Smith, annexioniste reconnu, qui, comme Edward Blake, manquait de "sens pratique," fit échouer le complot en repoussant les trente deniers de Judas.

En vérité, ce serait pur jeu de hasard que de vouloir juger de la nouvelle convention ou augurer de l'avenir d'après le passé ou les principes des hommes qui l'ont conclue.

On doit envisager la situation actuelle, telle qu'elle se présente, et, tout en faisant la part des éventualités, ne pas trop sortir du domaine des faits acquis.

Si cet arrangement est, à tout prendre, suffisamment avantageux aux deux pays—et cette double condition est essentielle au succès de toute entente de cette nature—et s'il n'y a pas lieu d'espérer des conditions plus favorables, en 1913; alors, me semble-t-il—et je me place en ce moment au seul point de vue des relations entre le Canada et les Etats-Unis,—le parlement canadien devrait ratifier la convention.

S'il est à présumer, au contraire, que le prochain congrès américain acceptera des conditions plus avantageuses, rien n'empêche le parlement canadien de modifier les termes de la convention, de les inscrire dans nos statuts et de les y laisser, comme l'expression précise des conditions auxquelles le Canada est prêt à ouvrir ses portes au commerce américain. C'est ainsi que le gouvernement conservateur avait procédé en 1879.

Il ne faut pas oublier que cette entente n'est pas un traité. Quels que soient les engagements secrets que nos ministres aient pu prendre à Albany ou à Washington—et M. Fielding est resté obscur sur ce point—le Canada n'est lié ni aux termes ni à la durée de la convention projctée. C'est une simple manipulation du tarif canadien, que le parlement canadien peut opérer en tout ou en partie, et qu'il peut rappeler ou modifier en tout temps et à sa guise.

V

Réciprocité, autonomie, impérialisme

La convention sacrifie-t-elle les intérêts britanniques?

Pour répondre à cette question, il faut d'abord s'entendre sur la valeur de ces termes: "intérêts britanniques."

Si on les interprète à la lumière de l'histoire et des traditions, je réponds: Non; et je m'en réjouis.

Si l'on veut parler des "intérêts britanniques" tels que les conçoit l'école impérialiste, je dis: Oui, et tant mieux!

Droits et privilèges de l'Angleterre

En vertu des termes mêmes de l'entente, non seulement le tarif de faveur accordé à l'Angleterre et aux autres possessions britanniques reste intact; mais partout où ce tarif est plus élevé que celui accordé aux Américains, il baisse au même niveau; partout où il est plus bas, il subsiste.

De plus, il est stipulé que les réductions opérées dans le tarif, en faveur des Etats-Unis, profiteront à tous les pays auxquels l'Angleterre par ses traités accorde le privilège dit *"de la nation la plus favorisée"* (*the most favoured nation clause.*)

On ne saurait donc prétendre que les intérêts légitimes et les droits réels de l'Angleterre ne sont pas sauvegardés, on pourrait plutôt reprocher au gouvernement d'avoir exagéré les précautions. Le dernier dispositif que je viens de signaler pourrait ouvrir la porte à des représailles dangereuses de la part du gouvernement britannique; mais on peut compter, je crois, sur la prudence et le tact des autorités de Londre: elles ne se serviront pas, sans l'assentiment du Canada, de cette restriction destinée à couvrir les traités existants.

Enfin, le Canada conserve implicitement la liberté de rechercher partout ailleurs, dans l'Empire et hors de l'Empire, des alliances de commerce, et d'offrir à n'importe quel pays britannique ou étranger des avantages similaires à ceux qu'il accorde aujourd'hui aux Etats-Unis.

Donc, en principe, sauvegarde de l'autonomie canadienne et des intérêts britanniques. Et cela suffit à tous ceux qui croient que le meilleur lien impérial, c'est précisément cette liberté d'action des pays autonomes qui en composent les parties essentielles.

Botte à l'impérialisme

Mais si par "intérêts britanniques", on entend, avec l'école impérialiste, la subordination des intérêts purement canadiens aux intérêts coalisés de l'Empire, alors, non seulement la convention les méconnaît-elle, mais elle constitue le coup de jarnac le plus tranchant que M. Laurier ait encore porté à la cause impérialiste, qu'il a si bien servie jusqu'ici.

Et ceci explique les clameurs qui s'élèvent dans tous les milieux impérialistes, en Angleterre et au Canada. Au fond, les objections les plus violentes et les plus sérieuses qui viennent de cette source, ne portent ni sur le degré relatif des avantages que les deux pays s'accordent mutuellement; ni sur le sacrifice de nos industries et de nos voies de transport; ni sur la prépondérance des provinces de l'ouest—je néglige les arguments soufflés au *Star* par lord Grey sur la conservation de la langue française et de la religion catholique (!!)—elles se résument à ceci: le Canada ne doit conclure avec les Etats-Unis—ni avec aucun pays étranger—aucun arrangement qui l'empêche de lier son sort, sur le terrain économique, à celui de l'Angleterre et des autres colonies britanniques.

En d'autres termes, le Canada ne doit pas exercer son libre arbitre et rechercher son propre avantage dans le choix de ses relations commerciales; mais il doit subordonner ce choix aux intérêts de l'Empire.

Ici, nous atteignons le coeur de la question; et comme sur la loi navale, c'est le conflit des deux principes—autonomie et impérialisme—qui se pose.

De la nouvelle volte-face de M. Laurier et du parti qu'il faut en tirer, je dirai un mot en terminant cette série d'articles.

Occupons-nous d'abord des adversaires de doctrine.

M. Borden impérialiste (1)

Il convient, cette fois, de féliciter M. Borden de la netteté de son attitude. Enfin nous le comprenons. Il se place carrément sur le terrain de l'impérialisme.

Il estime qu'au lieu de s'entendre avec les quatre-vingt-dix millions d'Américains, le Canada devrait conclure un traité avec trois cents millions de sujets britanniques. D'autres, plus ardents, disent quatre cent cinquante millions.

---

(1) Ce chapitre a paru le 6 février, c'est-à-dire avant le deuxième discours de M. Borden.

Sur le papier, c'est très beau, c'est même imposant; mais il est des coefficients plus importants que le chiffre de la population et le drapeau qui déterminent la solution de ces problèmes de commerce.

M. Borden, lord Grey, sir Hugh Graham et leur organe, le *Star*, et son édition française, la *Patrie*, devraient d'abord expliquer au producteur et au consommateur canadiens quelle quantité d'échanges nous pouvons faire, même sous la protection d'un zollverein, avec les trois cents millions de citoyens britanniques qui habitent l'Indoustan, Ceylan, Hong Kong et les Settlements, l'Egypte et les protectorats d'Afrique, avec les innombrables colonies de la Couronne éparses dans les cinq parties du monde.

Si l'on faisait le décompte des pays et des peuples britanniques que les lois inéluctables de la nature empêchent d'être nos alliés commerciaux, il faudrait défalquer les quatre-cinquièmes au moins des clients que le rêve impérialiste nous offre.

En somme, il ne resterait guère—à part les Antilles—que les Iles Britanniques et leurs quarante millions d'habitants, lesquels se sont toujours refusés, jusqu'ici, à considérer les Canadiens ou tout autre groupe de colonies britanniques comme des associés de commerce.

Tarif impérial

L'objet des impérialistes est, on le sait, d'encercler tout l'Empire dans un immense tarif impérial et de consommer, par ce moyen artificiel, cette association que les forces naturelles autant que les traditions et les intérêts britanniques ont repoussée jusqu'ici.

Envisagé au seul point de vue des relations entre la Grande-Bretagne et le Canada, ce régime, plus logique et plus équitable en principe que le tarif de faveur *one-sided*, réaliserait-il les espérances des impérialistes sincères? Je ne le crois pas, pour des motifs que j'ai exposés maintes fois, en m'appuyant sur les autorités anglaises les plus éminentes, à commencer par M. Chamberlain, le chef de l'école. Il me suffit de rappeler les plus probants de ces motifs.

La Grande-Bretagne importe de tous les pays du monde la plus forte partie de sa nourriture et des matières premières qui alimentent ses industries.

L'importation libre —expression plus juste, en fait, que *libre-échange*—de ces marchandises essentielles lui a permis de créer, à son profit, un commerce maritime énorme dont la diminution serait difficilement compensée; et aucun *tariff reformer* sérieux n'a jamais, que je sache, répondu à coup droit à cette objection. Ceci, toutefois, ne concerne que le Royaume-Uni. Je l'indique simplement comme un obstacle de plus dans la voie du mouvement impérialiste.

Mais ce qui nous touche directement, ce sont les arguments que M. Chamberlain et ses disciples emploient, en Angleterre, à l'appui de leur thèse de l'union commerciale de l'empire et en réponse à leurs adversaires qui leur opposent le spectre de la cherté de la vie.

Avantages pour l'Angleterre

Ils commencent par promettre d'exempter de toute taxe les matières premières des industries anglaises. Ensuite ils affirment que l'imposition d'un droit sur les blés et autres denrées alimentaires, de provenance étrangère, avec dégrèvement au profit des colonies, n'aura pas pour effet, sauf peut-être au début, de faire monter les prix. Car, disent-ils, le producteur étranger paiera la différence, soit en acceptant, bon gré mal gré, une diminution correspondante de son prix de vente, soit parce que les gouvernements étrangers lui compenseront cette diminution par des primes d'exportation ou autrement. En tout cas, ajoutent-ils—et voilà le point important—ce régime de protection impériale stimulera le développement agricole de l'Inde, du Haut Nil et d'autres parties, aujourd'hui stériles, de l'Empire; et avant longtemps le prix du blé et des autres denrées alimentaires sera *plus bas qu'avant l'établissement du tarif impérial.*

Je me demande ce que deviendraient alors les "sentiments impériaux" des colons yankees, galiciens, allemands, scandinaves, mormons, des provinces de l'ouest, et même le loyalisme des agriculteurs d'Ontario, à qui l'on aurait de force fermé la porte du marché américain, au nom de l'unité de l'Empire, pour les amener à vendre leurs produits à meilleur marché qu'auparavant à leurs "frères" de la Grande-Bretagne?

Mais poursuivons l'analyse de la thèse impérialiste, telle qu'elle est plaidée en Angleterre.

Si toutefois, disent les disciples de Chamberlain, il se produit quelque élévation dans le coût de la vie, elle sera compensée par une hausse proportionnelle des salaires et des revenus. Car, par l'effet du même tarif impérial, les colonies, reconnaissantes de la protection accordée à leurs produits naturels—(dans le but d'en faire baisser le prix!)—restreindront leur production industrielle et fermeront leurs frontières aux produits étrangers afin de constituer aux fabriques anglaises un marché *permanent* de plus en plus rémunérateur et sans cesse grandissant.

Avantages pour les colons. Duperie mutuelle

Et dans le même temps, on représente aux colonies que tout l'avantage sera de leur côté; que par amour de l'Empire et dans le seul but d'enrichir ses "frères" "d'au-delà des mers," le poétique John Bull est tout disposé à taxer son pain, sa viande, son vin, et une foule d'autres articles nécessaires à sa subsistance.

En d'autres termes, suivant l'heureuse expression de M. Adam Shortt, l'union commerciale de l'Empire, c'est un arrangement par lequel *chacune* des parties contractantes compte bien que *les autres* vont faire tous les sacrifices et qu'*elle seule* en retirera tous les bénéfices. (1) Les accords de ce genre tournent mal—quoi qu'en pensent les pontifes du *Board of Trade* et les prophètes de l'Association des Manufacturiers, qui seraient, du reste, les premiers à hurler si une seule de leurs industries souffrait de la concurrence anglaise, si le quart de un pour cent de leurs dividendes tombait dans l'escarcelle du "frère" capitaliste de Londres, ou dans la petite chaudière du "cousin" ouvrier de Birmingham ou de Sheffield.

Et c'est au nom d'une thèse aussi fausse, aussi décevante, aussi dangereuse par les réactions antinationales qui naîtraient de son application, qu'on demande au Canada de renoncer à la liberté de ses alliances de commerce, c'est-à-dire à l'une des formes les plus essentielles de son autonomie! C'est au nom d'un système encore à naître et conçu contre toutes les lois économiques, qu'on veut persuader aux agriculteurs et aux commerçants canadiens qu'ils ne doivent jamais songer à établir des relations de commerce avec leurs voisins les plus proches!

---

(1) "Imperial Preferential Trade", Toronto, 1904.

Forces naturelles

Il est inconcevable que des hommes sensés et pratiques vivent si complètement en dehors des réalités.

Ils semblent ignorer les éléments de la géographie de l'Amérique du Nord et oublier que sa division politique s'est opérée en dehors de toutes les lois naturelles.

A cette situation, les tarifs ne peuvent opposer qu'une résistance partielle. Et le moyen le plus sûr de parer à ses conséquences extrêmes—la rupture de la barrière nationale qui sépare les deux pays—ce n'est pas de fermer toutes les issues aux conséquences secondaires; c'est au contraire de leur créer des soupapes de sûreté.

Ouvrir les portes toutes grandes au commerce américain, comme le voulurent faire les libéraux, de 1887 à 1891, par l'union commerciale et la réciprocité illimitée—comme peut-être quelques-uns d'entre eux y rêvent encore—ce n'est pas ouvrir la soupape, mais battre en brèche le mur de protection, au sens le plus large du mot.

Fermer toutes les issues aux besoins naturels, tenter d'empêcher toute relation commerciale entre les deux pays, comme le voudraient les impérialistes à la suite de M. Borden, c'est préparer dans un bref avenir, les réactions violentes qui rompront la digue.

Maintenir solide la fondation de l'édifice, comme sir John Macdonald l'a fait, et y pratiquer les issues nécessaires au passage des courants normaux, comme il a tenté de le faire, à maintes reprises, c'est la vraie politique nationale.

C'est à celle-là que nous restons attachés.

Que de plus on inocule dans les veines du peuple canadien tout entier, depuis Halifax jusqu'à Vancouver, une forte sève de nationalisme; qu'on lui inspire confiance en sa destinée; qu'on lui enseigne à développer son propre héritage; qu'on cesse de lui faire attendre d'Angleterre ou d'ailleurs la force et la vitalité qui font les grands peuples;—et alors la sécurité de l'Empire et l'unité du Canada ne seront pas en péril, quand même l'agriculteur de Québec ou celui de l'Alberta vendrait quelques minots de blé ou de patates ou quelques douzaines d'oeufs de plus à Boston ou à Chicago—ou qu'il achèterait une ou deux charrues de moins à l'honorable Melville Jones, sénateur.

VI

Tarif et Marine

Recherchons maintenant la relation qui existe entre l'impérialisme économique et l'impérialisme mlitaire, c'est-à-dire entre le tarif et la marine.

La doctrine impérialiste est une et indivisible.

Trop longtemps, un grand nombre de Canadiens—français ou anglais d'origine—ont cru, de bonne foi, qu'il était possible d'en prendre ce qui leur convenait et de rejeter le reste; d'accepter, par exemple, l'union commerciale de l'empire et de repousser la fédération politique et la contribution aux guerres de la Grande-Bretagne, étrangères au Canada.

C'est le temps ou jamais de perdre cette illusion et de comprendre que si le Canada s'aventure dans cette voie, il devra se rendre jusqu'au bout et en subir toutes les conséquences dont la résultante finale sera, par la réaction violente des instincts autonomistes, la dislocation de l'Empire.

Je livre cette pensée aux conservateurs de Québec, qui, après avoir combattu vigoureusement la loi navale, pourraient être tentés de suivre M. Borden dans l'opposition qu'il fait à la réciprocité au nom de l'union commerciale de l'Empire.

Même s'ils croyaient que cette alliance de commerce fût, en soi, profitable au Canada, les partisans de l'autonomie canadienne devraient s'y opposer; car autrement, ils mériteraient l'accusation de "mesquin égoïsme," de "chauvinisme étroit", que leur lancent, à tort, les impérialistes sincères ou masqués.

Impérialisme ou Autonomie

Nous, nationalistes, nous voulons le maintien intégral et le développement normal du principe d'autonomie, avec toutes ses conséquences. Nous sommes prêts à subir ses inconvénients comme à jouir de ses avantages, et nous sommes sincèrement convaincus que seule l'application de ce principe, dans tous les domaines de la vie nationale, assurera la grandeur du Canada et conservera, aussi longtemps qu'il peut durer, le lien qui nous attache à l'Angleterre.

D'autre part, nous rendons hommage à la sincérité des impérialistes de doctrine et de conviction,—à des hommes comme le Dr Leacock, comme le colonel Denison, comme M. Meighen—qui voient la force matérielle et l'unité morale du Canada dans le resserrement graduel des liens impériaux et qui acceptent, eux aussi, toutes les conséquences de leur doctrine.

Tout ce que nous demandons, c'est que le peuple canadien puisse choisir, en toute liberté de conscience et d'esprit, entre les deux principes.

Si les impérialistes triomphent, nous ne lèverons pas, qu'on en soit certain, l'étendard de la révolte. Si la doctrine autonomiste est maintenue, nous osons croire que les impérialistes sincères ne brûleront pas le parlement et ne lanceront pas de manifestes annexionistes, comme le firent les "*loyalistes*" de 1849, doublement furieux de la défaite de l'oligarchie canadienne et du rappel des droits différentiels sur le blé colonial.

Mais pour que le peuple canadien puisse exercer son choix librement, il faut écarter les bandeaux que les opportunistes de tous les partis et de toutes les écoles cherchent sans cesse à lui mettre sur les yeux.

Pourquoi dissimuler aux yeux du peuple canadien l'intime et indissoluble relation qui existe entre l'impérialisme économique et l'impérialisme militaire, et, pour réduire ma pensée à une forme concrète, toute d'actualité, entre la loi navale et la réciprocité?

La doctrine de Chamberlain

Ici encore, M. Chamberlain s'est montré le plus courageux et le plus logique des apôtres de la doctrine.

Dans la poursuite de son idéal, il a manoeuvré tantôt sur un terrain, tantôt sur un autre, mais sans jamais dévier de son but.

Il avait d'abord suggéré la création d'un conseil impérial; mais les colonies étaient restées indifférentes, en dépit des déclarations engageantes de M. Laurier, en 1897.

La guerre d'Afrique avait donné une formidable impulsion à l'impérialisme militaire, mais après ce premier élan, il s'était produit une réaction.

''Mais, s'écriait M. Chamberlain, à Newcastle, en octobre 1903, je n'a-''bandonne pas la lutte; et je reviens à cette idée de l'union commerciale ''qui nous rapprochera et entraînera forcément la création d'un conseil, le-''quel accomplira peut-être avec le temps beaucoup plus qu'il ne pourra ''faire au début et nous laissera peut-être, ce que nous ne sommes pas, un ''vaste empire, uni, fidèle et fédéré.''

Ce *''beaucoup plus''*, M. Chamberlain l'a expliqué maintes fois, c'est d'abord et avant tout, la participation des colonies à toutes les guerres de l'Empire; c'est la contribution permanente à la flotte et à l'armée impériales; c'est, en un mot, l'impérialisme militaire.

Et cette contribution, aux yeux des impérialistes d'Angleterre, compenserait, à elle seule, tous les sacrifices que les contribuables du royaume pourraient faire à la cause de l'Empire en primant le blé et les autres denrées des colonies.

Ses progrès en Angleterre

Mais, objectera-t-on, Chamberlain est disparu de la scène, le peuple anglais a repoussé sa politique; son parti a été vaincu.

Erreur profonde! Le parti unioniste a perdu les dernières élections, c'est vrai. La personne physique—si je puis m'exprimer ainsi —de M. Chamberlain n'est plus là; sa voix est éteinte; mais les idées que son puissant cerveau et son énergie inlassable ont semées sont plus vivantes que jamais. Il l'avait prévu: l'action du temps, sa propre disparition peut-être, étaient nécessaires à la germination de son idéal.

Le parti unioniste au pouvoir acceptera et appliquera la politique de M. Chamberlain plus complètement qu'il n'était disposé à le faire lorsque cet homme remarquable était dans la lutte.

Non seulement cette politique s'impose-t-elle peu-à-peu à tout le vieux groupe conservateur et à M. Balfour lui-même; mais elle pénètre le parti radical, qui, comme nos libéraux d'ici, ne lui oppose plus que des résistances incohérentes.

Il serait intéressant de rechercher comment le ministère Asquith dont la plupart des membres étaient naguère opposés à l'impérialisme, a d'abord réfréné la propagande de lord Grey, puis l'a livré à son ardeur conquérante dans la préparation de la loi navale, et finalement

a préparé à Washington, par l'entremise de son ambassadeur, M. Bryce, et *hors la connaissance* du représentant de la couronne anglaise au Canada, l'éclosion de la convention Taft-Fielding afin de faire pièce aux attaques des *Tariff Reformers* de la Grande-Bretagne.

Je serai peut-être en mesure d'écrire, un de ces jours, un chapitre sur ce sujet.

Pour l'instant, je me borne à indiquer du doigt la marche graduelle et lente—*the slow growth*—du mouvement impérialiste. Je signale les principaux jalons de la route qu'il suit et de celle que les autonomistes doivent prendre pour y faire pièce.

La reciprocité, obstacle à l'impérialisme

La réciprocité avec les Etats-Unis nous offre un point stratégique d'une valeur incalculable. Ne devons-nous pas nous en emparer?

Pour se convaincre de l'importance de la situation, il suffit de suivre les progrès de la crise hystérique du *Star*, et d'analyser les arguments que ce journal et sa doublure française, la *Patrie*, apportent à flots pressés contre la convention.

Sir Hugh Graham vise à toute autre chose qu'à renverser M. Laurier et à mettre M. Borden à sa place. Impérialiste ardent et convaincu, il aspire à devenir le Northcliffe de la presse canadienne.

Il agite l'épouvantail de l'annexion afin d'apeurer et d'ameuter les gens naïfs et nerveux—aussi nombreux chez nos concitoyens d'origine britannique que chez nous.

Assurément, il ne doit pas tenir en si piètre estime la fidélité et le patriotisme de ses compatriotes et les croire prêts à vendre leur nationalité britannique pour un peu d'or américain!

Il feint de croire que le piège dans lequel, selon lui, nos ministres sont tombés, est l'oeuvre de M. Taft; que la bonne foi de M. Laurier a été surprise; et il adjure le premier ministre, au nom de tous les intérêts britanniques, d'empêcher le parlement de ratifier la convention. (1)

---

(1) Voir le **Star** du 4 février 1911.

Il doit pourtant savoir,—lui si bien renseigné, d'habitude, sur les choses de l'Empire—que cette convention est l'oeuvre du cabinet Asquith autant que celle de M. Taft et de M. Fielding, de M. Paterson et de M. Knox. Il ne doit pas ignorer—lui qui a ses grandes et ses petites entrées à Westminster et à Rideau Hall—que M. Laurier s'est laissé embarquer dans cette galère de la réciprocité sur les instances de l'ambassadeur de Sa Majesté, à Washington, comme il s'est laissé pousser par lord Grey dans la loi navale.

Mais il est un point sur lequel M. Graham ne se trompe pas; c'est lorsqu'il voit dans la convention Taft-Fielding l'obstacle le plus formidable à l'union commerciale et, partant, à la fédération militaire et politique de l'Empire.

Eet-il étonnant que nous, qui repoussons cette politique, soyons disposés à faire bon accueil à l'obstacle qui l'entrave?

L'opinion de lord Milner et de lord Grey

S'il était nécessaire de fortifier la logique évidente de cette situation, je pourrais multiplier les preuves. Il serait facile de remplir pendant huit jours les colonnes du *Devoir* de citations de toutes sortes—articles, interviews, expressions d'opinion, sans compter les discours qui commencent—établissant que la plupart des impérialistes qui condamnent la *portée antiimpérialiste* de la convention ont approuvé le *principe impérialiste* de la loi navale.

Je me borne à en indiquer une. On se rappelle que M. Laurier avait invoqué l'opinion de lord Milner à l'appui du mode détourné qu'il avait choisi—marine canadienne en temps de paix, impériale en temps de guerre—pour faire entrer le Canada dans la coalition militaire de l'Empire. Or l'une des premières opinions que la presse anglaise nous ait transmises est précisément celle de lord Milner; et il condamne la convention comme contraire au mouvement impérialiste.

Cet homme remarquable, l'un des pontifes les plus autorisés et des propagandistes les plus puissants de la doctrine impérialiste, n'a pas parlé à la légère. Ce n'est pas le sort du C. P. R. ou de la compagnie Massey-Harris qui l'inquiète, ce n'est pas davantage celui de nos producteurs de fruits ou de légumes. Ce que son oeil clairvoyant a

saisi, c'est le coup de ciseau donné dans l'un des mailles de la chaîne qu'il a aidé à forger, avec tant de persévérance, à la suite de ses deux maîtres, Chamberlain et Cecil Rhodes.

Et que dire de son frère d'armes, lord Grey, non moins remarquable que lui par le talent, l'énergie, la persévérance et le dévouement presque héroïque à la même foi politique? Si l'on veut se rendre compte de ce que pense lord Grey, qu'on relise cet article du *Star* du 31 janvier, auquel M. Héroux a déjà donné un mot de réponse.

J'ignore si lord Grey a écrit, dicté ou inspiré cet article. Mais ce que je sais bien, c'est qu'il n'y a pas des années, il employait les mêmes arguments, le même langage, presque les mêmes mots pour induire l'épiscopat de la province de Québec—la *hiérarchie,* cauchemar du Dr. Sproule et de M. Barthe (de la *Vigie*)—à venir à la rescousse de M. Laurier, de M. Brodeur et de leur *Niobés* en détresse.

Ce que je sais encore, c'est qu'il n'y a pas des semaines, de *hautes influences*—plus hautes que M. Lemieux, comme dirait le correspondant du *World,* M. Mosher, qui a pris, dans sa vie, la mesure de bien des hommes—s'employaient à Rome à faire surgir une intervention des autorités de l'Eglise auprès du clergé de la province de Québec afin de faire cesser la propagande nationaliste et l'opposition à la loi navale.

La volte-face de M. Laurier

Mais, objecteront les honnêtes gens ébahis, comment expliquez-vous la volte-face de M. Laurier et comment pouvez-vous ajouter foi à la sincérité de sa nouvelle attitude?

La double attitude, diamétralement opposée, de M. Laurier sur la défense de l'Empire et la réciprocité américaine s'explique facilement, même si l'on écarte les hautes influences qu'il a subies: celle de lord Grey, pour la loi navale, et celle de M. Bryce pour la réciprocité américaine.

Le premier ministre, je l'ai dit maintes fois, est doué d'un instinct et d'un flair politiques qui touchent au génie; mais sa clairvoyance s'émousse. Il paie le prix d'une trop longue jouissance du pouvoir et d'une pratique trop constante de l'opportunisme.

Il a perdu le contact des foules; et les courtisans, même dévoués, qui l'entourent, les affamés qui mangent dans sa main, les mercenaires qui font ses gazettes, le renseignent mal sur les courants populaires.

Il s'est laissé d'abord persuader que la masse du peuple anglo-canadien était montée au diapason des impérialistes exaltés et sincères, des parvenus titrés qu'il rencontre dans les milieux cossus; et il a pensé que les provinces anglaises accueilleraient avec enthousiasme sa loi navale.

Il est tombé dans une autre erreur, non moins profonde: celle de croire que le fétichisme de son nom et les séductions du *patronage* suffiraient toujours à mener à l'aveugle ses "chers compatriotes" et "sa bonne vieille province de Québec."

Sa tournée de l'ouest, l'attitude énergique des *Grain Growers* et celle des *grangers* d'Ontario ont dessillé son oeil anglais. Et le coup de poing de Drummond-Arthabaska a porté sur son oeil français—qu'on me pardonne cette familiarité—un *beurre noir* qui a emporté les derniers vestiges de son culte pour l'Empire. Il n'en garde que les formules tout juste nécessaires pour se faire encore appeler "*a great imperial statesman,*" par le père Dougal, dont la religion, entre nous, n'est pas plus orthodoxe qu'il ne faut. N'a-t-il pas fait, en son temps, lui aussi, sa petite campagne pour la réciprocité *illimitée?*

Il tournera encore

Que le mouvement autonomiste s'accentue, et M. Laurier fera retentir de nouveau, avec accompagnement de clarinette par le bon sénateur David, ses belles cantates contre le "TOURBILLON DU MILITARISME", contre le "CRIME" et le "SUICIDE" national. (Première représentation, 1902.)

Que le vent tourne à l'union commerciale et politique avec les Etats-Unis; et l'on verra paraître une nouvelle édition, revue, corrigée et augmentée, du discours où les charmes du dollar américain rejettent dans l'ombre les séductions du shilling anglais, où la fédération politique et l'union commerciale de l'Empire sont dénoncées avec indignation, parce qu'elles entraîneraient le Canada dans les guerres de l'Angleterre. (Première édition, Boston, 1891.)

Que la bourrasque loyaliste déchaînée par la convention américaine dure quinze jours ou un mois; et M. Laurier, dans un beau geste d'amour pour l'Angleterre, pourrait bien jeter à la tête des impérialistes de l'Association des Manufacturiers, une nouvelle réduction des droits d'importation sur les marchandises anglaises. J'avoue qu'il y aurait quelque plaisir à voir comment ces ardents champions de l'Empire accueilleraient cette pierre de touche offerte à leur patriotisme. (1)

Pour l'instant, les impérialistes, exaspérés, brusquement détrompés, demandent compte à M. Laurier des arrhes qu'il leur a données et des éloges qu'ils lui ont tant de fois prodigués.

Ils ne sont pas loin de découvrir dans le *nation builder* d'hier, dans le *silver tongued orator* de jadis, le *slippery tongued opportunist* qui joue avec eux depuis dix ans, comme avec tout le monde. Que cette découverte tourne à la mutuelle confusion de l'un et des autres, peu m'en chaut.

Leçon salutaire

Mais il se dégage de cette situation un enseignement salutaire, propre à réchauffer le coeur des honnêtes gens; car il offre la preuve éclatante de la force des mouvements d'opinion dégagés des liens de parti et procédant d'un principe juste.

Lorsque M. Monk dénonça la loi navale et resta isolé avec le groupe fidèle qui l'entoura, que de dédains il s'attira de la part des potentats de la politique, de la presse, de la finance!

Et tout le temps que dura notre campagne de protestation, dans les colonnes du *Devoir* et sur les rostres des assemblées populaires, combien petits et faibles nous paraissions aux yeux des milliers de gens d'Angleterre et du Canada qui ne nous apercevaient qu'au bout du verre rapetissant des journaux de toute langue et de toutes nuances politiques!— les uns soutenant l'attitude de M. Laurier, les autres celle de M. Borden—et la plupart ayant organisé contre nous la conspiration du mensonge et celle plus efficace encore du silence.

---

(1) Sur cet aspect de la question, on lira avec intérêt l'article du "Star" du 15 février. J'ai publié le passage ci-dessus le 7 février.

Et d'autre part, avec quel soin les mêmes "organes d'opinion publique", les mêmes potentats de la politique, s'efforçaient d'atténuer la portée du mouvement des *Grangers* d'Ontario et de celui des *Grain Growers* de l'ouest! Quels efforts, quelles contorsions pour persuader aux bons québecois, si conciliants par nature, que l'agitation contre la marine, confinée dans la province de Québec, aboutirait au néant ou mènerait le Canada à la guerre des races et des provinces!

L'effet de l'élection de Drummond-Arthabaska

Il a suffi d'une élection, celle de Drummond-Arthabaska, d'une délégation à Ottawa, celle des *farmers* de l'ouest, pour jeter la terreur et le désarroi dans les deux camps politiques et faire trembler ceux qui nous dédaignaient tant!

L'an dernier, M. Monk n'entraînait que dix-sept votes à sa suite lorsqu'il demandait que la loi navale fût soumise au peuple avant d'entrer en vigueur. Cette année il a forcé M. Borden et toute l'opposition à appuyer un voeu identique. (1)

L'an dernier, M. Laurier violait ses engagements de 1902 et de 1907 et faisait reconnaître par un parlement sans mandat le principe de la contribution permanente du Canada aux armements impériaux. Cette année, il donne le croc-en-jambe au plan impérialiste; et il l'attaque sur le terrain même—celui de l'union commerciale—où, en 1902, il se déclarait prêt à entrer en pourparlers avec les autres pays de l'Empire.

La leçon est-elle assez claire? Nationalistes, autonomistes de tous les partis, serrons les rangs, faisons la lutte plus ardente et plus serrée que jamais, répétons, en toute occasion propice, la dose salutaire de Drummond-Arthabaska! Aux élections générales et partielles, envoyons au parlement autant de Gilbert que possible, c'est-à-dire autant de serviteurs du pays qui remplaceront les esclaves de parti—et bientôt le ministère et le parlement—qu'ils obéissent à M. Laurier, à M. Borden ou à tout autre premier ministre,—seront forcés de rappeler la loi navale ou du moins d'en extraire le virus.

---

(1) Le succès relatif que la proposition de M. Monk, au sujet de la convention, a remporté le 9 février, est une nouvelle preuve à l'appui de ce passage.

VII

CONCLUSION

Et maintenant, pour conclure, la convention doit-elle être rejetée ou ratifiée?

Je résume les objections principales qu'on a formulées contre la convention, et je procède par élimination.

Le principe même de la réciprocité met-il en danger le régime économique et l'unité nationale du Canada? Non.

La convention met-elle en danger les industries canadiennes? Non.

Met-elle en danger nos voies de transport canadiennes? Non, —surtout si le canal de la Baie Georgienne est creusé.

Met-elle en danger les intérêts impériaux? Non.

Constitue-t-elle un obstacle infranchissable à l'union douanière de l'Empire? Oui—et c'est le motif qui, à nos yeux, milite le plus en sa faveur.

Si l'on m'objecte que cette réponse m'est dictée par l'obsession de l'impérialisme, je rétorque que je n'ai pas recherché ce terrain.

Le jour même où les conditions de l'entente ont été divulguées, le leader de l'opposition s'est placé sur le terrain des intérêts impériaux. Que ne s'est-il rappelé qu'il est avant tout membre du parlement canadien? que s'il était demain l'élu de la volonté populaire, il deviendrait le premier ministre du Canada et non ministre d'Empire?

Il est possible, du reste, il est même probable que le débat se serait engagé dans cette voie à la suite de la presse impérialiste de la Grande-Bretagne et du Canada. Et c'est la meilleure excuse de M. Borden.

L'attitude des Nationalistes

Quoi qu'il en soit, je tiens à faire observer qu'on ne peut accuser les nationalistes, pas plus cette fois qu'en aucune autre occurrence d'avoir attisé le feu des discordes. Nous étions tout disposés à envisager cette convention comme un problème national: je l'ai indiqué dès le début, et j'y reviens.

Cette question est un problème canadien que le parlement canadien doit résoudre dans l'intérêt du peuple canadien.

Si, dans l'ensemble, la convention est avantageuse au Canada, comme elle le paraît jusqu'ici, le parlement canadien doit la ratifier, en lui faisant peut-être subir quelques retouches.

Si le débat parlementaire révèle des objections d'ordre supérieur qui en justifient le rejet ou la suspension, le parlement doit la rejeter ou en suspendre l'adoption.

Mais dans l'un ou l'autre cas, le parlement n'a de comptes à rendre qu'au peuple du Canada. Il n'a pas à se préoccuper de ce qu'on en pense à Londres ou à Sydney, à Glasgow ou à Cape Town, ni à rechercher l'approbation du *Daily News* ou la faveur du *Daily Mail,* l'appui ou la censure de M. Asquith, de lord Lansdowne ou de M. Balfour.

S'il résulte de ce régime un accroissement de prospérité pour le Canada, l'Empire en bénéficiera, et le peuple canadien n'en sera que plus fidèle à la Couronne britannique.

Le spectre de l'annexion

Sir Hugh Graham croit que la fidélité et le patriotisme des Canadiens est à vendre et qu'il va s'exporter aux Etats-Unis pour y être débité à Saint-Paul et à Boston. "*Là,* dit-il, en dénaturant le texte sacré, *là où est votre trésor, là aussi est votre coeur.*" Que telle soit la mentalité dans les milieux où s'inspire le *Star,* c'est possible, et nous enregistrons cet aveu. Mais nous refusons de croire que la majorité de nos compatriotes anglochtones aient le coeur ainsi fait et soient prêts à trafiquer, avec le premier offrant, de leur nationalité britannique. Quant à nous, Canadiens-français, nous *savons* que c'est faux et cela suffit à nous rassurer.

Du reste, convaincus que l'accomplissement du projet impérialiste conduirait rapidement à la rupture de l'Empire et pousserait le Canada dans la voie de l'union pan-américaine,—aussi opposés à l'annexion que les impérialistes les plus ardents, et plus que beaucoup de ceux qui font sans cesse parade de leur loyalisme—nous voyons un dérivatif précisément où les impérialistes voient ou feignent de voir la source du danger.

Nous sommes d'autant moins portés à nous effrayer des clameurs sincères ou feintes que lancent les partisans de l'union impériale, que la convention ne liant les deux pays sur aucun point, le Canada reste libre d'y mettre fin ou de l'amender dès que le danger poindra.

Si toutefois la discussion parlementaire ou toute autre source établissait à l'évidence que le nouveau tarif offre de graves périls pour la prospérité économique et l'unité nationale du Canada, nous n'hésiterions pas à modifier notre attitude et à demander le rejet de la convention.

Et si, la convention étant ratifiée, avec ou sans notre adhésion, l'avenir donnait raison aux impérialistes, et que les dangers qu'ils prédisent se manifestassent un jour—fût-ce dans un mois, dans un an, dans dix ans—nous serions les premiers à jeter le cri d'alarme et à demander son rappel ou sa modification; et nous y mettrions la même ardeur et la même persévérance que nous avons déployées en combattant la loi navale et toute mesure impérialiste.

Vive Dieu! les nationalistes ont prouvé que les obstacles qui ont glacé bien des coeurs et paralysé tant de volontés:—l'esprit de parti, le désir du pouvoir, la soif d'une popularité mal acquise, l'amour-propre, la crainte du ridicule ou le souci de leurs intérêts personnels—ne les ont guère empêchés d'accomplir avec quelque courage ce qu'ils considéraient être leur devoir public. Ils ont prouvé déjà, et ils prouveront encore, que leur opposition à l'impérialisme, comme tous les articles de leur programme politique, est entièrement surbordonnée à leur amour de la patrie canadienne.

FIN